

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 494 du 02 mai 1961 :

n° 494

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Limeil Brevannes (Seine-et-Oise), 46, rue Piard, est accordé à Mme Messier, épouse de M. Messier (Jean), contrôleur principal du Trésor (indice 305, groupe IIT) et à ses deux enfants respectivement âgés : Luc 9 ans et Catherine 9 mois. Mme Messier et ses enfants quitteront Djibouti par première occasion aérienne à compter du 16 mai 1961. La dépense est imputable au budget de l'Etat.